

L'espace E4S bien dans ses murs

Le nouveau centre santé et social situé à deux pas du rond-point de Paris, qui abrite notamment le siège de la mutuelle La Choletaise, est désormais terminé et actif.

Vivien LEROUX

vivien.leroux@courrier-ouest.com

Le chantier n'est pas vraiment passé inaperçu. Au bord du boulevard périphérique, entre l'aérodrome et le rond-point de Paris, les travaux de l'espace E4S, ont intrigué chaque jour des milliers d'automobilistes ces derniers mois. Aujourd'hui, tout est terminé, ou presque. « *Il reste seulement quelques finitions* », indique Jean-Marie Veigneau, président de la mutuelle La Choletaise, principal occupant des lieux. Dans quelques jours, une agence d'Harmonie médical service, qui propose de la vente et de la location de matériel médical, viendra compléter l'offre. « *En tout, près de cent personnes travailleront dans le bâtiment* », se félicite Jean-Marie Veigneau.

« Tout le bâtiment n'appartient pas

à La Choletaise »

JEAN-MARIE VEIGNEAU, Président de la mutuelle.

Quatre associés sont à l'origine de la fondation de cet ensemble de 2 200 m², à l'angle du boulevard du Maine et de la rue de la Sarthe. Le Relais pour l'emploi, le Cezam des Pays de la Loire, la Mutualité française Anjou-Mayenne (la MFAM) et, donc, La Choletaise, qui en détient la plus grande part, ont créé la SAS E4S (Ensemble santé social et solidaritéS). L'idée de base était de rassembler les entités pour partager certains espaces et certaines charges. « *Mais tout le bâtiment n'appartient pas à La Choletaise comme je l'entends souvent* », tonne le président. Le Relais pour l'emploi, qui accompagne des personnes en recherche d'emploi ou en repositionnement professionnel, dispose à Cholet de son siège départemental. De six à dix personnes



Cholet, vendredi 20 octobre. Nathalie Auger (Relais pour l'emploi), Romain Barreau (Cezam), Jean-Marie Veigneau (La Choletaise) et Boris Coterel (Mutualité Anjou-Mayenne), représentants des quatre structures associées au projet.

peuvent y travailler au quotidien. « *Ici, nous utilisons des salles ou du matériel dont nous n'aurions jamais pu bénéficier seuls.* » Juste à côté, six collaborateurs animent une antenne du Cezam des Pays de la Loire, une structure fournissant diverses prestations aux comités d'entreprise. Enfin, la MFAM a ouvert dans les locaux un cabinet dentaire rassemblant trois praticiens. En plus des propriétaires, un cabinet

d'ostéopathie, un hypnothérapeute et une agence d'aide à domicile louent des locaux sur place. Quatre salles de réunion reliées à un système de visioconférence, dont deux grandes, pouvant accueillir en tout 110 personnes, sont également en service. Elles ont trouvé leur public auprès d'entreprises choletaises possédant des sites délocalisés. « *On a déjà une dizaine de réservations pour janvier et février* »,

apprécie Jean-Marie Veigneau. Revers de la médaille, le parking de 90 places affiche parfois complet. Une difficulté qui n'empêche pas les dirigeants de voir encore plus grand. L'E4S dispose d'une réserve foncière de 700 m². Une mini-crèche devrait rapidement y prendre forme. Avec une dizaine de places d'accueil. « *Si on n'a plus de projet, on n'avance pas beaucoup.* »

La Choletaise : « L'Etat nous soigne bien »

Le programme santé du candidat Emmanuel Macron prévoyait notamment le remboursement à 100 % des frais dentaires ou d'optique. Au premier janvier 2018, le forfait hospitalier doit augmenter de 2 € par jour. Le président de la République entend dans le même temps limiter les dépenses de la sécurité sociale. Ça fait beaucoup pour les mutuelles de santé, dont La Choletaise et ses 48 000 adhérents. Le contexte politique pourrait peser lourd. « *L'Etat nous soigne bien, grimace Jean-Marie Veigneau. L'année à venir va être dure pour les malades, car au final, ce*

sent eux qui paient. » Le président de La Choletaise estime que l'augmentation du forfait hospitalier devrait coûter 200 000 € supplémentaires. « *Normalement, c'est la sécu qui paie, mais on compense,* déplore-t-il. *La hausse du tarif des consultations des médecins a déjà coûté 120 000 € en six mois.* » Pour Jean-Marie Veigneau, les mutuelles ne sont pas « *des planches à billets* ». Les frais seront forcément amortis sur les cotisations des adhérents. Face à cela, il entend « *s'orienter vers des actions préventives. Les gens cotisent. Derrière, ils attendent autre chose.* »



Le forfait hospitalier augmentera de deux euros par jour.

Archives CO - Marie DELAGE